

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CD717

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 11 TER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La présentation d'un rapport par le Gouvernement portant sur la seule question de l'élargissement du périmètre de l'Agence française pour la biodiversité à l'établissement public du marais poitevin n'apparaît pas opportune. Il est donc proposé de supprimer cette demande de rapport.